



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche Espace

SALLES D'ÉTUDE

La salle d'étude accueille les élèves présents dans l'établissement en dehors des heures de cours. Cet espace permet aux élèves de travailler seuls ou en groupe, de lire, de se détendre, selon le projet d'établissement et en adéquation avec les modalités de supervision mises en place.



MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE
COLLÈGE
LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
LYCÉE PROFESSIONNEL



« *Aujourd’hui cette salle manque de popularité, elle a besoin d’évoluer pour intéresser à nouveau les élèves et qu’ils se sentent à l’aise dans cet espace.* »*

De façon usuelle, la salle d’étude (ou de permanence) accueille les collégiens et lycéens qui n’ont pas cours, en raison de l’**absence de l’enseignant**, des horaires des **transports scolaires**, ou d’un **créneau libre** dans leur emploi du temps. La salle d’étude doit pouvoir **s’adapter** aux besoins émanant de la **communauté éducative** d’un établissement en offrant de nouvelles façons d’apprendre et de cultiver sa **curiosité**. Elle gagne à être pensée en articulation avec les équipements du **centre de connaissances et de culture (ou CDI)**.

Favorisant l’**autonomie** des élèves, la salle d’étude leur offre la possibilité de **travailler seul ou en groupe**, de **se détendre**, de **se réunir** et d’**échanger**. Elle peut également comporter une **dimension récréative** et **socialisante**. Elle participe pleinement à la qualité de vie.

En tant qu’espace de **travail** et de **détente**, la salle d’étude peut être le support d’**usages liés au numérique**.

La **modularité** de la salle permet son adaptation aux besoins des élèves et le développement d’usages diversifiés.

DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION MENÉE EN 2021 PAR LE MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, LA PROPOSITION “PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE CHOISIR L’USAGE QU’ILS SOUHAITENT POUR LES ESPACES QUI LEUR SONT DÉDIÉS (FOYER OU SALLE DE PERMANENCE, PAR EXEMPLE)” A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT SOUTENUE PAR LE PUBLIC *

*Source : Concertation publique 2021 «Bâtir l’école ensemble» Ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

1. USAGES

■ USAGES ESSENTIELS

- **Travail individuel** : réviser une leçon, faire des exercices, auto-corriger une évaluation, se préparer pour un contrôle, etc.
- **Travail collaboratif** : préparer un exposé, un devoir ou un projet en groupe. Certains élèves profitent également de ce temps en salle d’études pour se faire réexpliquer un point du cours précédent par leurs camarades ou par un assistant d’éducation.
- **Lecture** : de loisir ou dans le cadre des enseignements scolaires.
- **Détente** : sur des tapis ou des coussins, lecture ludique, écriture de création, accès à des ressources...

UNE SALLE D’ÉTUDE INCLUSIVE cela profite à tout le monde

Prévoir des **espaces de repli** (alcôves, table individuelle contre un mur, zone calme...) pour que l’élève qui en ressent le besoin puisse se couper temporairement des stimuli sensoriels et éventuellement se munir d’un casque anti-bruit.

Si certains élèves éprouvent le **besoin de bouger** pour se concentrer, la mise à disposition de mobilier qui accompagne les mouvements et permet des **postures corporelles variées** est envisageable.

■ AUTRES USAGES POSSIBLES



• **Accès numérique et multimédia** : pour que les collégiens et lycéens puissent travailler individuellement et en groupe sur des logiciels, effectuer des recherches pour un devoir, consulter des ressources numériques... La surveillance visuelle des écrans d'ordinateurs et/ou tablettes doit être possible au collège.

• **Tutorat** : accompagnement personnalisé et aide aux devoirs grâce à l'initiative d'enseignants et de membres de l'équipe éducative, intervenants extérieurs ou élèves volontaires, qui utilisent la salle d'étude pour accompagner le processus d'apprentissage des élèves et soutenir les élèves les plus en difficulté.

• **Usages en autonomie ou autonomie supervisée** : lorsque cet espace est localisé à proximité du foyer ou de la maison des lycéens et que le projet de l'établissement va dans ce sens, la salle d'études peut accueillir des activités développées par les élèves eux-mêmes - sous la forme de clubs, par exemple, ou des usages informels.

• **Réunion** : la salle peut être mise à disposition des associations des parents d'élèves, voire accueillir lorsqu'elle est de taille suffisante, les conseils de classe, des conseils d'administration ou des conseils de discipline qui ont souvent lieu en soirée.

• **Exposition** : via l'affichage de projets, de travaux et/ou d'œuvres inspirantes, permettant aux élèves de s'approprier la salle d'étude ou l'exposition d'œuvres prêtées à l'établissement scolaire (E-LRO : espace-lieu de rencontre avec l'œuvre).



POUR UNE ÉCOLE PLUS SÛRE

Faciliter le verrouillage des portes avec des boutons moletés et le blocage des accès grâce au mobilier pour se barricader dans un espace en cas d'intrusion d'un individu malveillant.

Permettre l'occultation des vitrages donnant sur les circulations.

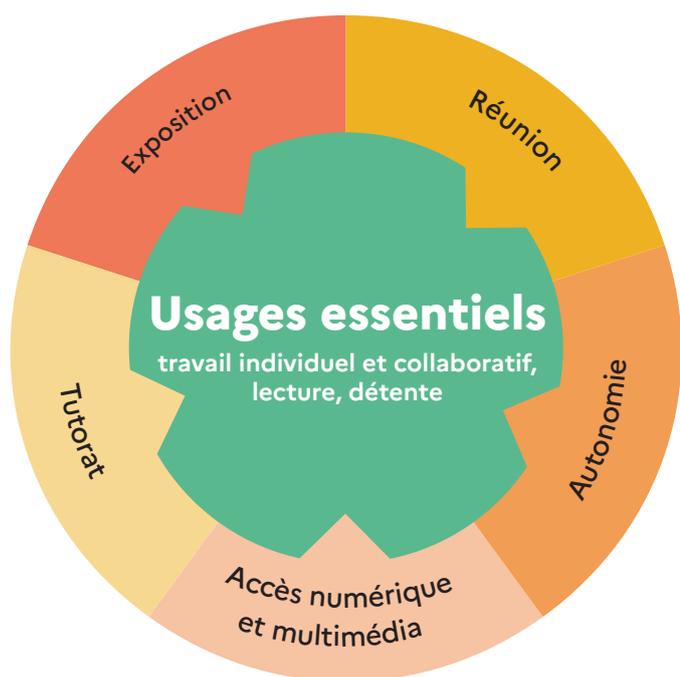
Si les zones de mise à l'abri PPMS risques majeurs incluent cet espace, prévoir un rangement accessible pour les mallettes PPMS.

■ POINTS DE VIGILANCE

• Le **travail individuel** et le **travail collectif** reposent sur des pratiques différentes de l'espace (plus ou moins de déplacements autour des tables), et des modes de travail différents, **silencieux ou interactifs**. Pour éviter que les différents groupes se gênent, il est souhaitable de penser à des dispositifs d'**atténuation acoustique** pour les espaces de travail collectif.

• Les modalités de surveillance sont **adaptées au niveau d'autonomie des élèves** (surveillance directe, indirecte, supervision à distance, responsabilisation des élèves).

• Au collège, la conception de cet espace doit permettre une **surveillance** (présence d'un assistant d'éducation, cloison transparente, localisation à proximité de la vie scolaire...).



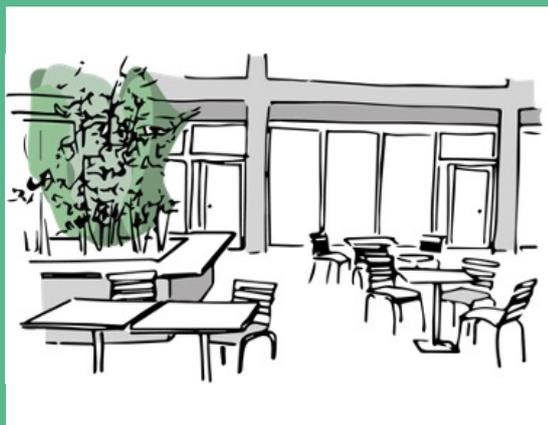
« Il faut imaginer une salle entre travail et détente, du mobilier confortable, des branchements pour les tablettes et ordinateurs afin de redonner du sens à cet espace. »*

* Source : Verbatim issu de la concertation publique 2021 « Bâtir l'école ensemble » Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

VOCATION	MOBILIER	ÉQUIPEMENT
USAGES ESSENTIELS		
Travail individuel	Tables individuelles, chaises (hauteurs et postures variables), tableau, étagères pour manuels et livres scolaires, séparateurs visuels	
Travail collaboratif	Tables en îlots, petites tables rondes, tables hautes mobiles qui peuvent être déplacées selon les effectifs des groupes de travail, chaises (hauteurs et postures variables)	Paravents, boîtes partiellement ouverts ou vitrés, vidéoprojecteur, ordinateur, sonomètre
Lecture	Fauteuils et chauffeuses, étagère avec petit fond documentaire	Luminaires d'appoint, casques anti-bruit en prêt
Détente Faire une pause, écouter de la musique, discuter à voix basse avec un camarade, faire une sieste	Canapés, banquettes, fauteuils et chauffeuses : mobilier confortable pour s'isoler ou pour se rassembler en petits groupes (2-3)	Casques antibruit, casques audio
AUTRES USAGES POSSIBLES		
Accès numérique et multimédia Travailler seul ou collectivement sur des logiciels, des supports de travail numériques, recherches personnelles ou scolaires, divertissement	Bureaux individuels ou console en bandeau le long d'un mur, assises de hauteur adéquate (dont debout)	Postes informatiques avec ordinateur fixe et/ou emplacements pour ordinateurs portables ou autre équipement mobile, vidéoprojecteur
Exposition	Cimaises, cadres, tableaux noirs/feutres, tableaux mobiles	Éventuels luminaires d'appoint pour éclairer les affichages
Tutorat	Tables en îlots, petites tables rondes, assises	
Usage en autonomie	Tables en îlots, petites tables rondes, assises	
Réunion	Tables en îlots, petites tables rondes, assises	Vidéoprojecteur, écran de projection ou mur blanc, ordinateur

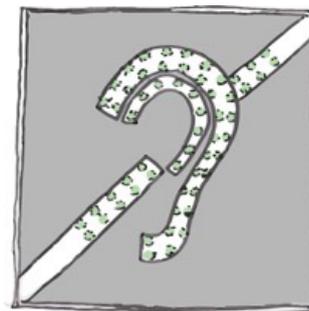
■ En allant plus loin

• Une salle d'étude prolongée dans un **patio ou une terrasse extérieure** est l'opportunité pour les élèves de **travailler en extérieur, dessiner, discuter** à voix basse ou lire à l'**air libre**. Cette configuration fait de la salle d'étude un **espace plus ouvert et plus attractif**.



■ Avec simplicité

• Pour habituer les élèves à gérer leur **travail en autonomie**, l'installation d'un **sonomètre** est envisageable. Cet outil, en traduisant visuellement le **niveau sonore de la salle d'étude**, permet aux élèves de se rendre compte du bruit généré par leurs activités et de s'autoréguler.



• Le bureau du responsable de la surveillance de la salle d'étude peut se transformer en **comptoir** afin de **faciliter ses déplacements et échanges avec les élèves** et de lui conférer une autre posture dans l'espace.

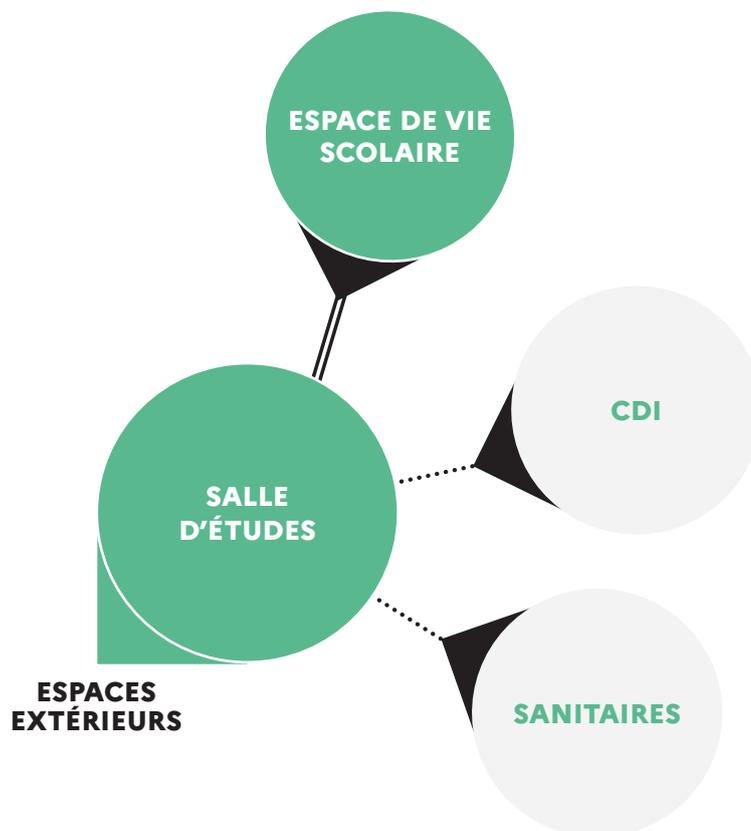
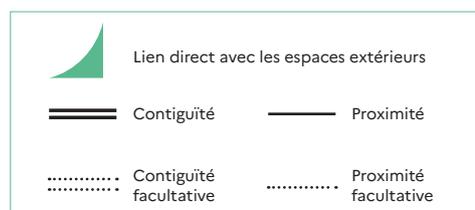
■ LES LOGIQUES DE PROXIMITÉ

Ouvrir la salle d'étude sur les **espaces extérieurs** est opportun puisqu'elle peut être une alternative aux activités en extérieur sur les temps de pause de la journée.

Pour faciliter la surveillance et les activités de tutorat, la **contiguïté** entre salle d'étude et **espace de la vie scolaire** est préconisée.

La proximité de **sanitaires** est souhaitable.

La salle d'étude développant des usages complémentaires à ceux du **CDI**, la proximité entre ces locaux est opportune.



Les sujets d'attention

SI LA SALLE D'ÉTUDE PERMET DES USAGES RÉCRÉATIFS, il est important de prêter une attention renforcée à l'acoustique, notamment vis-à-vis des espaces adjacents (salles d'enseignement général, CDI, espace vie scolaire).

2. PRINCIPES DE DIMENSIONNEMENT



Lorsque la taille de l'établissement ou sa localisation implique un recours au transport scolaire, il est parfois nécessaire de prévoir plusieurs salles d'études. Le dimensionnement dépend donc de la taille et du contexte de l'établissement, du projet pédagogique, et des usages déployés.

La surface minimale correspond à celle d'une salle de classe de façon à procurer de la flexibilité d'affectation soit au minimum 60 m².



Hauteur minimale libre : préférer une hauteur entre **2,50 m et 3 m**, en particulier quand cet espace abrite un usage d'exposition.

3. PRÉCONISATIONS TECHNIQUES ET D'ÉQUIPEMENT

Pour en savoir plus, les lecteurs pourront utilement se référer aux notices techniques.

THÈME	ATTENTES ET POINTS DE VIGILANCE SPÉCIFIQUES À L'ESPACE
Lumière	Eclairage naturel impératif, si possible en latéral, sur la grande longueur. Occultation nécessaire. Protections solaires en fonction de l'orientation. Articuler éclairage direct et indirect, en tenant compte de la réflexion des parois. Zonage de l'éclairage artificiel.
Acoustique	Le traitement de la réverbération peut être important dans les cas de rénovations de bâtiments patrimoniaux de grande hauteur. Attention renforcée au traitement acoustique notamment pour des usages en petits groupes ou récréatifs.
Thermique / ventilation	L'aération et la ventilation assurent les conditions de renouvellement d'air. Une attention est à porter au confort thermique de mi-saison et d'été.
Numérique	La connectique doit développer un maillage suffisant pour ne pas restreindre les usages : 2 prises de courant et une connexion filaire pour 5 m ² et branchement des ENI/TNI en sus. Réseau filaire et sans fil activables.
Réseaux (hors numérique)	2 prises de courant pour le ménage.
Matériaux / couleurs / signalétique	Les revêtements sont à choisir au regard d'un travail global sur l'ambiance. Le revêtement de sol doit être lessivable.

AVANT DE SE LANCER

- La salle d'étude est-elle accueillante voire attractive pour des usages scolaires ou des usages ludiques ?
- Quels liens et quelle complémentarité entre la salle d'étude et les autres activités et locaux sont envisagés pour améliorer les conditions de vie et de travail en milieu scolaire ?
- Comment concevoir cet espace pour favoriser l'autonomie des élèves ?
- Quelle place pour les outils numériques dans ce local ?

D'autres informations disponibles sur le site
<https://batiscolaire.education.gouv.fr/>